



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 novembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Dans un article récent paru dans *Paperjam* et le *Luxemburger Wort* et dont j'ai posé la question parlementaire numéro 1336 à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice, Monsieur le ministre des Affaires intérieures a déclaré, et je cite : « *On me remonte aussi que les gens remis dans les mains du juge d'instruction se retrouvent rapidement dans la rue.* » Par ailleurs, le ministre a affirmé que c'est au ministère de la Justice de trouver des solutions à cette situation. Cette déclaration est surprenante, compte tenu du principe de séparation des pouvoirs, car elle semble critiquer le pouvoir judiciaire.

C'est dans ce contexte, que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice :

- Madame la ministre de la Justice partage-t-elle l'avis de Monsieur le ministre des Affaires intérieures selon lequel il incomberait au ministère de la Justice de trouver une solution à la situation relative au travail du juge d'instruction ? Si oui, quelles pistes le ministère envisage-t-il d'explorer ?
- Dans sa réponse à ma question parlementaire numéro 1336, Madame la Ministre a indiqué que « *des réflexions sont en cours sur de nouveaux moyens juridiques à mettre en place* » concernant la lutte contre le trafic de drogue. Quelles pistes sont actuellement envisagées dans ce cadre ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député